

# JOURNÉE DE LA FEMME

## La CFTC défendra une retraite décente pour les femmes et égale à celle des hommes !

A l'occasion du 8 mars, journée internationale de la femme et alors que débute la négociation sur les retraites complémentaires, la CFTC très engagée pour l'égalité effective des sexes, tient à rappeler aux décideurs qu'en tant que salariées à part entière, les femmes doivent percevoir une vraie retraite. Il est plus que temps, aujourd'hui, de mettre en œuvre les textes existants et de préserver les rares acquis leur permettant de compenser les inégalités qu'elles subissent encore et toujours durant leur carrière.

Pour la CFTC, l'amélioration de la retraite des femmes est conditionnée à une réelle égalité salariale. Rappelons qu'aujourd'hui, une femme gagne en moyenne 24 % de moins qu'un homme, soit un écart équivalent à 3,5 mois de salaire par an ! Et la situation se dégrade davantage au moment de la retraite : elles touchent en effet 42 % de moins qu'un homme !

La tentation est grande pour le patronat de ne pas s'attarder sur cette problématique... et elle est encore plus grande, de faire peser les économies de la retraite complémentaire sur les femmes en diminuant les pensions de réversion !

Mais c'est sans compter sur l'exigence de la CFTC ! Attachée au principe de solidarité qu'elle soit intergénérationnelle ou liée à l'équilibre entre femmes et hommes, elle défendra fermement le maintien des pensions de réversion dans les conditions actuelles, lors de la négociation en cours sur les retraites complémentaires. **Pour Pascale Coton, Secrétaire générale de la CFTC "c'est une réelle bouée de secours, notamment pour les 33 % de femmes retraitées qui vivent actuellement sous le seuil de pauvreté !"**

La CFTC a toujours su peser dans les négociations afin de protéger les femmes. Elle avait notamment obtenu, lors de la dernière concertation sur les retraites de base, la prise en compte des congés maternité dans le calcul de cette retraite.

**Mesure encore insuffisante pour arriver à une retraite égale, la CFTC profite de ce 8 mars pour rappeler haut et fort que les femmes sont des salariées à part entière qui, au même titre que tous, contribuent au fonctionnement des entreprises, de la fonction publique et de la société ! Elle en appelle donc aux décideurs pour que le mieux vivre ensemble sorte des textes et des discours et devienne une réalité pour toutes les femmes.**

### *Les chiffres de l'inégalité*

#### **» 2085**

***L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est pas gagnée. Au rythme où avancent les choses, il faudrait attendre 2085 pour qu'elle soit une réalité, selon une étude américaine de l'Université de Denver. Celle-ci montre aussi qu'on compte 32,3% de femmes parmi les cadres de direction et dirigeants d'entreprises privées dans l'Union Européenne, contre 39,2% en France.***

#### **» 24% de moins, 60 jours de plus par an...**

***Concernant l'égalité salariale, là aussi, il y a du boulot. Lorsque l'on compare le salaire moyen des femmes à celui des hommes, un écart de 24% persiste entre les deux sexes, selon les dernières données de l'Insee. Les femmes doivent donc travailler 60 jours de plus pour avoir le même salaire que leurs collègues hommes. Par ailleurs, 80% des postes à temps partiel sont occupés par des femmes, tout comme la plupart des postes moins qualifiés (62%).***

#### **» 42% de moins à la retraite...**

***Les deux inégalités précédentes ont une conséquence sur les retraites des femmes, qui sont de 42% inférieures à celles des hommes. Pire, une retraitée sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté !***